

Concevoir des espaces accessibles à tous

Transports, voirie, habitations,
ERP, IOP, lieux de travail



**Nouvelle
Réglementation**

Ce guide a été réalisé d'après les documents de référence déjà publiés à la date du 31 août 2007. Par conséquent, le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 et son arrêté d'application du 11 septembre 2007 (concernant notamment le mode d'instruction, les délais d'instruction ainsi que la composition des dossiers préalables à la construction, l'aménagement ou la modification des établissements recevant du public ou des immeubles de grande hauteur et les dérogations liées aux bâtiments d'habitat) n'ont pas pu être pris en compte.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1^{er} juillet 1992 - art. L. 122-4 et L. 122-5 et Code Pénal - art. 425).

© CSTB octobre 2007

ISBN 978-2-86891-359-3

SOMMAIRE

Textes législatifs et réglementaires, normes applicables	1
---	---

Synthèse des dates d'application et des échéances	5
--	---

LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT ET DE PARTICIPATION

La chaîne de déplacement et de participation	11
---	----

A L'accessibilité du point de vue de l'architecture	11
B L'accessibilité du point de vue de l'utilisateur	12
C Le repère et l'obstacle : l'atout et l'inconvénient, deux notions fondamentales	12

1 Comment s'orienter, comprendre l'espace ? 12 |

1.1 La personne sourde	13
1.2 La personne malentendante	14
1.3 La personne aveugle	14
1.4 La personne malvoyante	15
1.5 La personne connaissant des difficultés intellectuelles ...	15
1.6 La personne présentant des problèmes de motricité ...	16
1.7 La personne de petite taille	16

2 Comment accéder aux bâtiments et locaux ? 17 |

2.1 La personne sourde ou malentendante	17
2.2 La personne aveugle	17
2.3 La personne malvoyante	18
2.4 La personne connaissant des difficultés intellectuelles ...	18
2.5 La personne de petite taille	19
2.6 La personne présentant des problèmes de motricité ...	19

3 Comment s'orienter, circuler dans les locaux ? 20 |

3.1 La personne sourde ou malentendante	20
3.2 La personne aveugle	21
3.3 La personne malvoyante	22
3.4 La personne connaissant des difficultés intellectuelles ...	23
3.5 La personne de petite taille	24
3.6 La personne à motricité réduite	24

4 Comment accéder aux équipements et les utiliser ? Comment communiquer et participer, comprendre les messages en temps réel ? 25 |

4.1 La personne sourde ou malentendante	25
4.2 La personne aveugle	27
4.3 La personne malvoyante	27
4.4 La personne connaissant des difficultés intellectuelles ...	28
4.5 La personne de petite taille	29
4.6 La personne à motricité réduite	30

5 Comment être en sécurité, sortir, évacuer les lieux ? 30 |

5.1 La personne sourde ou malentendante	30
5.2 La personne aveugle ou malvoyante	31
5.3 La personne connaissant des difficultés intellectuelles ...	31
5.4 La personne de petite taille	31
5.5 La personne présentant des problèmes de motricité ...	31

6 Conclusion 32 |

7 Exemple : la bibliothèque 33 |

7.1 Les personnes aveugles ou malvoyantes	33
7.1.1 Repérer, s'orienter	33
7.1.2 Repérer, accéder, pénétrer	34
7.1.3 Repérer, circuler	34
7.1.4 Repérer, participer	35
7.1.5 Former le personnel d'accueil	35
7.2 Les personnes sourdes ou malentendantes	35
7.2.1 Repérer, s'orienter	36
7.2.2 Repérer, accéder, pénétrer	36
7.2.3 Repérer, circuler	36
7.2.4 Repérer, participer	36
7.2.5 Repérer, sortir	37

L'ACCESSIBILITÉ : PROCÉDURES ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les autorisations préalables aux travaux 41 |

1 Les autorisations de travaux liées au Code de l'urbanisme	41
2 Synthèse des types d'autorisations sollicitées selon les types de bâtiments	41
3 L'autorisation de travaux liée au Code de la construction et de l'habitation spécifique aux ERP	42
3.1 Procédure de dépôt et d'instruction	42
3.2 Qui délivre l'autorisation ?	42

Les dérogations à l'accessibilité du cadre bâti (hors locaux de travail) 45 |

1 Rappel	45
2 Circuit administratif des demandes de dérogations (habitation et ERP, neuf et existant)	45
3 Les motifs prévus par la loi	46
4 Les motifs prévus par le décret	46

5	Des dispositions particulières	46
6	Tableau d'analyse répertoriant les motifs de dérogation et les articles réglementaires correspondants	47
7	Tableau d'analyse présentant les possibilités de déroger selon le type de bâtiment	47
8	Le cas particulier des appareils élévateurs	48
9	Conséquences de certaines dérogations	48

Les contrôles et les sanctions

1	Les contrôles par l'État ou les collectivités territoriales	51
1.1	Généralités sur les contrôles en matière d'accessibilité	51
1.2	La voirie	51
1.3	Les bâtiments d'habitation (BHC neufs et existants, MI neuves)	51
1.4	Les lieux de travail	53
1.5	Les établissements recevant du public	54
2	Les sanctions	55
2.1	Avant réalisation des travaux	55
2.2	Après réalisation des travaux	55
2.3	ERP en cours d'exploitation	55

L'attestation finale

de prise en compte des règles

1	A quoi sert-elle ?	57
2	Quand est-elle obligatoire ?	57
3	Conséquences si l'attestation n'est pas fournie	57
4	Par qui est-elle établie ?	57
5	Quand est-elle établie ?	58
6	À qui est-elle transmise ?	58
7	Conséquences si une attestation révèle des non-conformités	58
8	Quelles pièces sont nécessaires à son établissement ?	58

La commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité

1	Composition de la sous-commission départementale d'Accessibilité	59
2	Présidence et suppléance des membres	60
3	Les compétences et attributions de la SCDA	60
4	Les commissions d'arrondissement, communales ou intercommunales d'accessibilité	60
5	Les règles de quorum	60

L'ACCESSIBILITÉ HORS CADRE BÂTI

Les commissions communales ou intercommunales pour l'accessibilité

1	Cadre réglementaire	65
2	La commission communale pour l'accessibilité	65
3	La commission intercommunale pour l'accessibilité	66

L'accessibilité des systèmes de transport public

1	Cadre réglementaire – Obligations des autorités organisatrices de transports	67
2	L'essentiel des caractéristiques techniques des véhicules	68
3	Récapitulatif des règles d'exploitation des véhicules accessibles	70

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

1	Les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics	73
1.1	Cadre réglementaire	73
1.2	L'élaboration du plan	73
2	L'accessibilité de la voirie	74
2.1	Cadre réglementaire	74
2.2	Le champ d'application	74
2.3	Les demandes de dérogations	75
2.4	L'essentiel du cadre réglementaire	75

L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI

Généralités

1	La prise en compte des différentes déficiences et les limites du cadre réglementaire	97
2	Quelques aides et clés de lecture des textes réglementaires	98
3	Des règles communes à tous types de bâtiments : les annexes	99

Les bâtiments d'habitation collectifs neufs

1	Le champ d'application	105
2	L'essentiel du cadre réglementaire	109
2.1	Dispositions générales	109
2.2	Chemins extérieurs	109
2.3	Stationnement	116
2.4	Accès au bâtiment	117
2.5	Circulations intérieures horizontales des parties communes	119

2.6	Circulations intérieures verticales des parties communes	121	4.3	Stationnement	157
2.7	Revêtements de sols, murs et plafonds des parties communes	124	4.4	Accès aux bâtiments	159
2.8	Portes et sas	125	4.5	Accueil du public	160
2.9	Équipements et dispositifs de commande et de service des parties communes	126	4.6	Circulations intérieures horizontales	161
2.10	Locaux collectifs, celliers et caves	127	4.7	Circulations intérieures verticales	162
2.11	Dispositions relatives à l'éclairage des parties communes	127	4.8	Escaliers	162
2.12	Tous logements, caractéristiques de base	128	4.9	Ascenseurs	163
2.13	Escaliers des logements sur plusieurs niveaux	129	4.10	Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques	164
2.14	Logements en rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur ou susceptibles de l'être	129	4.11	Revêtements de sols, murs et plafonds	165
2.15	Logements à occupation temporaire ou saisonnière à gestion et entretien organisés et assurés de façon permanente	132	4.12	Portes, portiques et sas	165
Les bâtiments d'habitation faisant l'objet de travaux			4.13	Locaux ouverts au public, équipements et dispositifs de commande	167
1	Le champ d'application	132	4.14	Sanitaires	167
2	Les grands principes	132	4.15	Sorties	168
Les maisons individuelles			4.16	Éclairage naturel ou artificiel des circulations intérieures ou extérieures	170
1	Le champ d'application	135	4.17	Établissements recevant du public assis : dispositions supplémentaires	170
2	L'essentiel du cadre réglementaire	137	4.18	Établissements avec locaux d'hébergements : dispositions supplémentaires	171
2.1	Dispositions générales	137	4.19	Établissements avec cabines de douches, d'habillage ou d'essayage : dispositions supplémentaires	173
2.2	Cheminements extérieurs	137	4.20	Établissements avec caisses de paiement en batterie : dispositions supplémentaires	173
2.3	Stationnement	140	Les ERP existants		
2.4	Locaux collectifs	141	1	Le champ d'application	175
2.5	Équipements, dispositifs de commande et de service	142	2	Analyse du décret et de l'arrêté traitant des ERP existants	175
2.6	Portes et portails	142	3	Les possibilités d'atténuations des règles du neuf dans les ERP existants	179
2.7	Caractéristiques de base des logements	143	Les lieux de travail		
2.8	Pièces de l'unité de vie	144	1	Le champ d'application	183
2.9	Logements sur plusieurs niveaux	146	2	Les dérogations	184
2.10	Accès aux balcons, terrasses et loggias	147	3	Les principes fondamentaux	184
2.11	Douche accessible	147	Glossaire		
Les ERP neufs					185
1	Le champ d'application	149			
2	Les établissements pouvant nécessiter des règles supplémentaires	150			
3	Les établissements nécessitant impérativement des dispositions spécifiques	150			
4	L'essentiel du cadre réglementaire	151			
4.1	Dispositions générales	151			
4.2	Cheminements extérieurs	151			